

## DISPOSITIF HIVERNAL ET MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LE DÉPARTEMENT

## QUELQUES CONSEILS EN CAS DE VERGLAS, D'ÉPISODES NEIGEUX



**10 circuits de salage**  
prédéfinis  
durée moyenne d'un  
circuit en pré-curatif : 6h  
**2 circuits** en renfort

**23 camions saleurs-déneigeurs**  
**9 tracteurs** (agriculteurs) en  
renfort exceptionnel pour le  
déneigement



**130 agents**,  
dont 31 d'astreinte  
mobilisés 24h/24  
**1 équipe dédiée**  
pour les dépannages  
matériels, d'astreinte  
24h/24

**Stock de 5 500**  
**tonnes de sel**  
6 centrales de  
production de  
saumure\*  
\* mélange de sel et d'eau

**1.6 M€**  
alloué à la  
mission de  
viabilité hivernale

### PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Pour garantir la sécurité des usagers de la route tout en protégeant notre patrimoine naturel, nous salons mieux tout en salant moins ; un dosage de 10g/m<sup>2</sup> en traitement pré-curatif suffit pour lutter contre la plupart des phénomènes hivernaux.



### Avant le départ

- \* S'informer des conditions météo et de circulation.
- \* Anticiper le départ si les conditions sont délicates, le différer si elles sont difficiles.
- \* Vérifier l'état du véhicule : essuie-glaces, lave-glace anti-gel, réglage des phares, chauffage, pression des pneus...
- \* Se munir d'accessoires complémentaires : gilets de signalisation (obligatoires toute l'année), raclette, gants, chaînes à neige adaptées à vos pneus (faire un essai de montage), l'idéal étant des pneus neige ou toutes saisons.

### Sur la route

- \* Adapter sa conduite aux conditions météo : si les conditions se dégradent, réduire sa vitesse et adapter les distances de sécurité à l'état de la route. Eviter les manoeuvres brutales, privilégier le frein moteur.
- \* Laisser la priorité aux véhicules de déneigement. Il est interdit de les dépasser lorsqu'ils sont en service (gyrophare bleu activé).
- \* Si son véhicule est bloqué, se garer sur le bas-côté et arrêter le moteur.
- \* Se tenir informé de l'évolution des conditions météo.

Direction de la communication septembre 2020

Conseil départemental du Val d'Oise  
2 avenue du Parc  
CS 20201 CERGY  
95032 CERGY-PONTOISE CEDEX

tél. : 01 34 25 30 30  
fax : 01 34 25 33 00  
communication@valdoise.fr  
www.valdoise.fr

val  
d'oïse  
le département

val  
d'oïse  
le département

## SERVICE HIVERNAL 2020/2021

du 13 novembre 2020  
au 19 mars 2021

Ce calendrier peut être anticipé ou prolongé en raison de conditions météorologiques particulières.



### ÉDITO

Comme chaque année du 13 novembre au 19 mars, le Conseil départemental du Val d'Oise met en œuvre son dispositif de viabilité hivernale, afin d'assurer aux usagers les meilleures conditions de circulation sur le réseau routier départemental.

Les enjeux de ce dispositif sont importants, au premier rang desquels la sécurité des Valdoisiers, mais également la continuité de l'activité économique, et le libre déplacement des services d'urgence.

Afin de garantir une capacité d'intervention permanente sur les 1 108 km de routes départementales, 1,6 million d'euros est consacré chaque année à cette mission hivernale et 130 agents sont à pied d'œuvre, dont 31 agents mobilisés 7j/7 et 24h/24.

La tâche est rude, elle nécessite une forte réactivité dans des conditions climatiques souvent éprouvantes, et je veux ici saluer tout le professionnalisme et la disponibilité dont font preuve nos agents des routes pour accomplir leur mission.

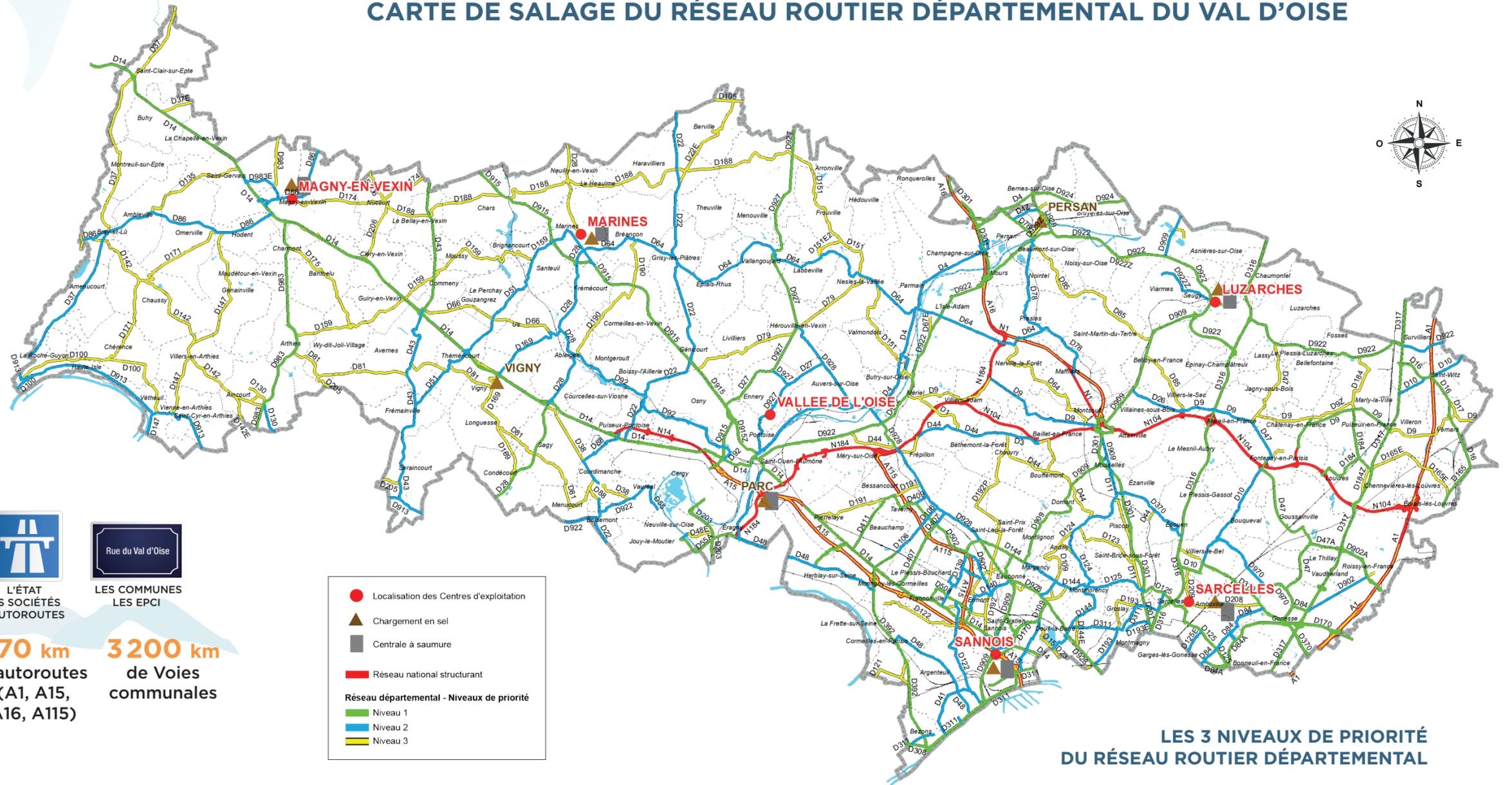
Cette brochure a été créée pour vous permettre de mieux comprendre les actions mises en œuvre en Val d'Oise, mais également pour appeler tous les Valdoisiers à redoubler de vigilance et de prudence en ces périodes hivernales.

Bonne route !

**Marie-Christine Cavecchi**  
Présidente du Conseil départemental  
du Val d'Oise



# CARTE DE SALAGE DU RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE



## QUI TRAITE QUOI ?



**1 108 km**  
de Routes  
départementales  
(RD)

**115 km**  
de Routes  
nationales  
(RN1,RN14,  
RN104,RN184)

**70 km**  
d'autoroutes  
(A1, A15,  
A16, A115)

**3 200 km**  
de Voies  
communales

- Localisation des Centres d'exploitation
- ▲ Chargement en sel
- Centrale à saumure
- Réseau national structurant
- Réseau départemental - Niveaux de priorité
- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3

## CONTACTS

### Réseau routier départemental (95)

Direction des routes - Conseil départemental du Val d'Oise  
01 34 25 76 58 / [www.valdoise.fr](http://www.valdoise.fr)

### Réseau routier national (95)

Direction interdépartementale des routes d'Île-de-France (DiRIF) - Préfecture de la Région de Paris  
01 34 32 56 00

### Réseau d'autoroutes concédées

Société des autoroutes du Nord et de l'Est de la France (sanef)  
03 44 63 72 70

### Météo France

32 50, suivi du code du département (95) - Service payant

En cas d'urgence, les numéros d'astreinte 24h/24 des services routiers du Département et de l'État sont connus des forces de police et de la gendarmerie.

## DES INTERVENTIONS PRIORITAIRES

Les conditions de circulation se découpent en **4 catégories** : normale, délicate (danger potentiel, faible risque de blocage), difficile (danger évident, fort risque de blocage), impossible (par exemple véhicules bloqués en travers).

Que ce soit pour prévenir les dangers, les risques de blocage ou lutter contre les épisodes hivernaux installés, les Routes départementales sont traitées selon **3 niveaux de priorité** liés notamment à leur fréquentation et à leur aspect stratégique.



## LES 3 NIVEAUX DE PRIORITÉ DU RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL



	NIVEAU 1 431 km	NIVEAU 2 336 km	NIVEAU 3 341 km
<b>SURVEILLANCE</b>	En continu	Régulièrement	Pas de surveillance spécifique
<b>TRAITEMENT « Pré-curatif » (en prévention)</b>	En priorité n°1 et si possible avant les pointes de trafic	En priorité n°2 et si possible avant les pointes de trafic	Pas d'obligation de salage
<b>TRAITEMENT « Curatif »</b>	En priorité n°1. Objectifs de retour à des conditions normales de circulation* : • verglas : 3h • neige : 4h	En priorité n°2. Objectifs de retour à des conditions normales de circulation* : • verglas : 4h • neige : 6h	Après les réseaux de niveaux 1 et 2. Objectifs de retour à des conditions normales de circulation* : • verglas : 6h • neige : 8h

\* Comptés à partir de la fin de la période de gel ou de neige. Les bretelles des échangeurs des routes à 2x2 voies ne sont pas concernées par ces délais.